

ment la situation. En 1968, le premier ministre actuel a recouru à outrance à l'argument constitutionnel. C'était son cheval de bataille. Il devait convoquer d'importantes conférences, réformer l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et faire de grandes choses. Nous n'entendons plus rien à ce sujet. Tout est mort de ce côté.

Une voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Vous êtes comme une grappe de raisins qui se flétrit sur la vigne. Vous allez vous faner en même temps que le premier ministre. J'aimerais que le député se lève et prononce un discours quand j'aurai terminé, parce que je sais qu'il a bien des choses à dire au cours du débat actuel. Le gouvernement fédéral ne peut plus se servir de la constitution pour excuser son inaction. Jusqu'en 1946 on a toujours considéré l'habitation comme un problème local. Après la guerre, c'est devenu un problème commun à tous les Canadiens. Au fond, qu'elle est la différence entre un problème provincial et un problème fédéral? Ceux qui se posent à l'échelle locale sont des problèmes provinciaux et ceux qui sont communs à tous les Canadiens sont des problèmes fédéraux. Le logement est certes un problème commun à tous les Canadiens qu'ils vivent au Québec ou en Alberta. Les gens cherchent des logements à la portée de leurs moyens. C'est un problème qui est certes commun à tous les Canadiens. J'aimerais que le gouvernement renonce à ce prétexte et cesse de se réfugier derrière la constitution. C'est un gouvernement constitutionnel inerte.

Une voix: Constipé.

M. Woolliams: Je vais aborder ce sujet tout à l'heure. Si je me souviens bien de mes propres notes, j'en parle un peu plus tard dans mon exposé. Après la guerre ce problème s'est posé à tous les Canadiens et le gouvernement fédéral a modifié la loi nationale sur l'habitation, autorisant la Société centrale d'hypothèques et de logement à accorder des prêts pouvant atteindre 80 p. 100 et, un an après, des prêts directs. Les fanatiques de la constitution se sont plaints que le gouvernement fédéral outrepassait ses droits mais je me souviens de ce qu'a dit un grand libéral. Lorsqu'il s'agit de lui je parle toujours avec beaucoup de respect car il nous a quittés. Je veux parler de feu l'honorable Robert Winters. Lorsque cet amendement a été apporté juste après la guerre, M. Winters a évoqué les droits et les objectifs communs du logement à l'échelle nationale. Ces gens ont 30 ans de retard sur Winters et ce genre de gouvernement. Peut-être ont-ils fait un mauvais mariage.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Tous les gouvernements qui ont suivi ont élargi le domaine fédéral. J'en donnerai un exemple. Nous avons parlé des grands progrès effectués avec la SCHL. Dans une région 125 appartements sont retardés. Dans tout le pays 750 projets ont été retardés pendant des mois du fait de la grève de l'Union internationale des constructeurs d'ascenseurs. Le ministre du Travail (M. Munro) n'occupe pas son siège ce soir. Je n'en pense rien. Il était là plus tôt aujourd'hui. Toutefois, en l'interrogeant l'autre jour sur la possibilité qu'on se mette à l'œuvre et qu'on construise des logis, il a répondu que la question relevait des provinces et que si l'Ontario l'avait résolue, pourquoi l'Alberta ne pourrait-elle pas le faire?

Une voix: Plus fort.

M. Woolliams: Mon honorable ami dit: «Plus fort». Il a toujours été sourd. Qu'il se débouche donc les oreilles. J'ai

Loi nationale sur l'habitation

toujours dit que chuchoter est insignifiant. Le député qui s'est exprimé ainsi n'est pas dans une situation tellement avantageuse dans sa circonscription. Il l'a échappé belle, tout à fait comme Jimmy Gardiner dans Melville il y a quelques années. Je ne ferai pas d'autre digression. Le NPD continue à voter avec le gouvernement simplement parce que ses membres ont vendu leurs âmes pour garder leurs postes.

Sans aucun doute, si ces 750 entreprises sont paralysées dans l'ensemble du pays, si la grève se poursuit dans neuf provinces, tandis qu'il y a ralentissement dans l'autre, là où l'on travaille, la question a certainement une importance nationale. Nous en sommes arrivés à une période où nous traitons de divers sujets: habitation, construction, emploi, aménagement domiciliaire, expansion commerciale, et le progrès de la SCHL est entravé dans toutes les provinces. Le gouvernement peut certainement appliquer cette théorie qu'on a opposée à la constitution pendant la guerre: Qu'en temps de guerre, la paix, l'ordre et le bon gouvernement prennent toutes les autres exigences de la constitution. Il est temps aujourd'hui que le gouvernement fédéral montre la voie.

• (2120)

Même le premier ministre (M. Trudeau) en dépit du ministre du Travail (M. Munro) et en dépit du ministre d'État chargé des affaires urbaines (M. Basford), a déclaré que la réunion des ministres du Travail serait sans doute une bonne idée. Mais rien n'a été fait. Cette grève se poursuivait aujourd'hui. Elle se poursuit encore ce soir et demain également. Et le jour où le problème sera résolu dans une province, il continuera dans les autres provinces.

M. Lalonde: C'est la loi.

M. Woolliams: Il dit que c'est la loi. Voilà ce petit esprit brillant à l'œuvre sur la constitution. Le ministre de la Santé ne peut pas comprendre que cette question préoccupe tous les Canadiens, car il a été pendant longtemps adjoint exécutif grasement payé.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: C'est pourquoi ce petit esprit place cette question dans le domaine de l'impossibilité. Tout est bon pour s'en sortir. Savez-vous ce qu'est la politique libérale en matière de logement? C'est d'en faire le moins possible, et si jamais on vous demande de faire quelque chose qui semble difficile, blâmez la constitution. Les prêts aux fins de services sont bons en soi mais il faudrait envisager d'accorder des subventions directes. Les prêts que le gouvernement fédéral accorde aux villes augmentent les dettes globales de ces dernières, en les empêchant d'obtenir du crédit au moyen d'obligations.

J'aimerais simplement parler quelques instants sur cette question. En même temps que le programme qu'il annonçait ce soir, le ministre a parlé des prêts concernant les usines de traitement des eaux-vannes parce que les grandes villes continuent de déverser des eaux-vannes non traitées dans les rivières. La raison pour laquelle ils ne demanderont pas de prêts est très simple, et je souhaite que le ministre soit en relations plus étroites avec le gouvernement local. Dès que le gouvernement fédéral accorde à une province ou à une ville des fonds pour ce genre de chose, les responsabilités de ces dernières augmentent et lorsqu'elles veulent une évaluation de leur crédit pour obtenir des obligations, on leur refuse. Ce que je veux dire, donc, c'est qu'au lieu de faire des prêts aux